

L'Association "De La Source à La Mer"

Agréée au titre de la protection de l'environnement par un arrêté préfectoral des Côtes d'Armor renouvelé pour cinq ans le 9 novembre 2023 au vu des articles L.141-1 et suivants et R. 141-1 et suivants du code de l'environnement.



Bulletin de liaison et d'informations

N° 100

Édito

L'association « De la Source à la Mer » créée en décembre 1995, a 30 ans d'existence et 170 adhérents à ce jour. Le premier objectif de l'association était de lutter contre toutes les pollutions en lien direct avec la nature, la biodiversité et notre environnement naturel ; notre priorité reste la même.

En 30 ans, les luttes et les actions menées par les associations environnementales comme la nôtre ont été une tâche difficile, que ce soit pour l'eau, la lutte contre les marées vertes, les pesticides et autres polluants dangereux dont certains peuvent être mortels, la déforestation, les déchets...

Même si les phénomènes de pollution ont été dénoncés par toutes nos associations, la prise de conscience n'a pas toujours été suffisante. Les gouvernements successifs n'ont pas agi avec force et rapidité, délaissant souvent les problèmes liés à l'environnement et à la pollution et favorisant des domaines économiques puissants.

Aujourd'hui, en 2025, la situation est loin d'être satisfaisante, les pollueurs nous devancent ! Et ce, dans tous les domaines, notamment le réchauffement climatique qui nous menace !

Notre association, avec les autres associations environnementales, continue à se mobiliser avec ses moyens. Nous ne baisserons pas les bras et nous sommes toujours aussi motivés pour nous battre pied à pied. Voici nos objectifs permanents :

1 Défendre et protéger l'environnement :

- Défense de la qualité de l'eau brute et de l'eau potable.
- Défense de la qualité des eaux de baignade.
- Défense des sites sur le littoral et à l'intérieur des terres
- Lutte contre les « marées vertes »

2 Informer nos adhérents et nos sympathisants sur les problèmes environnementaux.

3 Inciter les élus et les pouvoirs publics à agir

4 Participer à des commissions et à des actions

La population mieux informée réagit à ces alertes. La mobilisation des citoyens dans le cadre des associations environnementales indépendantes est la voie qui poussera les gouvernements à agir !

Sommaire :

- Édito p. 1
- Les grands moments de l'histoire de l'association p. 2 et 3
- La réponse de l'État : Les PLAV p. 4
- Éducation à l'environnement p. 5
- Des moments d'action p. 6
- Le Kiosque p. 7
- Le tableau de bord p. 8 et 9
- Les pesticides p. 10
- Penser globalement, agir localement p. 11 et 12
- Agir pour demain p. 13

Dominique Boscher
Colette et Daniel Domalain
Régis Dulin
Pascale Guillou
Michel Le Bolloc'h
Joëlle Le Guern
Gérard Pernot



Les grands moments de l'histoire de l'association

L'association « De la Source à la Mer » a 30 ans. Elle a été créée en décembre 1995, à Binic, dans les Côtes d'Armor, dans un contexte bien précis ; les habitants de la commune et des communes voisines voulaient comprendre pourquoi, depuis les années 70, au printemps et surtout en été le littoral avec ses plages, ses criques, ses vasières et ses ports, était envahi par des couches de plus en plus épaisses d'algues vertes qui dégageaient des odeurs nauséabondes en se décomposant.

Les habitants, les commerçants, les visiteurs, commençaient à parler du « **fléau des marées vertes** » ! Les élus de ces communes étaient démunis. La seule solution était de ramasser les algues vertes et de les « entasser » dans des décharges improvisées. On parlait de régions « sinistrées ».

C'est dans ces circonstances que l'association « De la Source à la Mer » s'organise pour dénoncer ce « fléau » ! D'autres associations existent déjà : on se regroupe pour mener des actions et on commence à intervenir auprès des autorités communales, départementales, régionales, et même nationales.

Les recherches menées par les scientifiques, surtout ceux de l'Ifremer (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer) puis ceux du CEVA (Centre d'Étude et de Valorisation des Algues) apportent des réponses : le seul facteur responsable de ce fléau, c'est l'apport des nitrates d'origine agricole (engrais azotés, lisier), en augmentation dans les cours d'eau, puis dans la mer. Ces nitrates « nourrissent » les algues ; à cela s'ajoutent des facteurs géographiques (baies peu profondes...), des facteurs climatiques (pluies, chaleur...). Il faut donc limiter ces apports de nitrates, mettre en place des mesures restrictives dans l'agriculture intensive et l'élevage hors-sol.

Les associations environnementales dénoncent cette pollution apportée par l'agriculture intensive. Elles s'engagent alors dans la lutte en intervenant auprès des instances officielles ; plus particulièrement contre l'État qui permet le développement de cette agriculture productiviste polluante, en donnant des permis d'agrandissement des structures et d'augmentation des cheptels.

Dans les années 2000, l'association s'engage dans des actions pour **la défense de l'eau** : eau brute, eau potable, eaux usées, eau de mer, eaux souterraines. Ces eaux sont polluées par des produits chimiques (engrais, pesticides) ou par des contaminations bactériologiques. L'eau « potable » est de plus en plus difficile à « potabiliser » et est de plus en plus chère. L'eau de mer est polluée par les rejets des activités terrestres, elle est le réceptacle de toutes les pollutions.

L'association obtient **un premier agrément environnemental départemental en 2002**, ce qui lui permet d'être présente dans les instances officielles en lien avec l'environnement pour donner ses points de vue :

- à la CLE (Commission Locale de l'Eau de la baie de Saint-Brieuc)
- à la CSS (Commission de Suivi de Site) de l'usine de traitement des déchets de Launay-Lantic
- aux réunions d'informations sur le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

Dès 1996, l'association a participé à l'échelle du Bassin-Versant de l'Ic (un cours d'eau parmi les plus pollués par les nitrates – plus de 50 mg/l) au Comité de pilotage de la nouvelle structure appelée SMCG (Syndicat Mixte de la Côte du Goëlo), puis au SMEGA (Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat), syndicat qui avait pour mission de trouver des solutions pour réduire la pollution de l'eau brute dans les cours d'eau.

L'association s'est engagée dans des actions avec les autres associations : ERB (Eau et Rivières de Bretagne), VivArmor, Bretagne vivante, la FAPEN (Fédération des Associations pour l'Environnement et la Nature), aujourd'hui Glaz Natur, l'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) en organisant de grandes manifestations. Par exemple, en 1998, à Binic, 6 000 personnes étaient présentes pour dénoncer les carences de l'État concernant les « marées vertes » et les pollutions de l'eau avec des slogans communs : « Pour l'eau pure », « Pollueurs-Payeurs ». En 2001 à Lamballe, une grande manifestation de plus de 5 000 personnes dénonçant les mêmes problèmes a eu lieu.

Tous les territoires les plus touchés ont organisé ce genre de rassemblement, soulignant une fois de plus le laxisme de l'État, qui laissait pourrir une telle situation : à Hillion, Plestin, Saint-Michel en grève, Pontivy...

Toutes ces années de lutte, de recherche, pour retrouver **la qualité de l'eau** n'ont pas donné les résultats attendus. Trente ans plus tard, après 3 plans de lutte contre les algues vertes, les résultats ne sont toujours pas au rendez-vous (à suivre dans un article de ce même Bulletin n° 100 p. suivante)

Dès sa création, l'association s'est intéressée à **la défense du littoral, de nos sites littoraux et des sites plus ruraux**. Les zones sensibles : zones humides, vallées (dont la vallée de l'Ic), cours d'eau et bocage (haies et talus) font l'objet d'une attention particulière.

Depuis les années 2000, l'association s'est opposée à **des projets d'urbanisation** dans des zones non constructibles, en particulier à Binic. Elle a déposé des recours au Tribunal Administratif de Rennes. En 2017, sur les hauteurs proches du port de Binic, des espaces protégés par la loi littoral, par le code de l'urbanisme, par le code de l'environnement qui auraient pu faire l'objet d'opérations d'urbanisation, sont devenus inconstructibles et sont répertoriés et inscrits dans le PLU de 2015 modifié.

L'association suit de très près un dossier depuis 2007 ; il s'agit du site de la Rognouse à Binic, site en partie dans la bande des 100 m, également classé en espace remarquable inscrit au patrimoine des Côtes d'Armor.

La réponse de l'État : les PLAV (Plans de Lutte contre les algues vertes)

Les associations environnementales se sont mobilisées et ont participé aux Comités de Suivi mis en place par l'État pour lutter contre les marées vertes, suite aux accidents mortels provoqués par les émanations d'un gaz toxique : H₂S, l'hydrogène sulfuré. C'est la mort d'un cheval en 2009, dont le cavalier a été sauvé de justesse qui a accéléré les prises de décisions.

Un premier plan a été mis en place de 2010 à 2015, puis un deuxième de 2017 à 2021. La baisse des taux de nitrates d'origine agricole a été insuffisante ; les algues vertes ont continué à se développer. Les baies, les plages, les criques, les ports, les vasières ont été envahis à la saison estivale.

Le deuxième PLAV a été fortement critiqué par la Cour des Comptes qui a signifié que les engagements du secteur agricole devaient être amplifiés.

Un troisième PLAV a été engagé en 2023, jusqu'en 2027. Les agriculteurs doivent mettre en place des mesures pour lutter contre les fuites d'azote. Dans un premier temps, les engagements se font sur la base du volontariat, les agriculteurs volontaires bénéficient de dispositifs d'accompagnement financier pour mettre en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

En 2025, un point d'étape a été réalisé, lorsque les résultats ne sont pas au rendez-vous, des mesures réglementaires plus fortes sont prévues. Les contrôles et leurs résultats seront annoncés et des mesures contraignantes sans accompagnement financier devraient être mises en place ...

Pour l'instant, ce dessin nous semble être toujours d'actualité :



Dernière minute : le 24 Juin 2025 est une date importante dans la lutte contre les marées vertes **La cour administrative d'appel de Nantes a reconnu la responsabilité des algues vertes** dans la mort de Jean-René Auffray, ce joggeur décédé en 2016.

à destination des enfants des écoles primaires du Bassin-Versant de l'Ic « Sorties au fil de l'Ic »

L'objectif de cette action proposée par notre association était de sensibiliser les enfants aux problèmes de l'eau, à la protection et à la sauvegarde de la biodiversité. Le Bassin-Versant de l'Ic est un territoire d'étude et de sensibilisation très riche et très varié, permettant d'aborder toutes ces questions !

Les premières sorties ont eu lieu en 2004 ; elles consistaient en une journée complète d'observations, en suivant l'Ic, de la source (Plouvara) à la mer (Binic). Ces sorties ont été organisées avec le SMCG (Syndicat Mixte de la Côte du Goëlo), qui deviendra ensuite le SMEGA (Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat).

Les autres partenaires de l'association étaient ERB (Eau et Rivières de Bretagne), Bretagne vivante, l'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche (en rivières) et la Protection du Milieu Aquatique), avec au départ l'intervention des techniciens du SMCG, puis du SMEGA.

La pause du midi avait lieu au Moulin Doualan sur la commune de Lantic. Les ateliers, puis les animations restaient uniquement sur le site du Moulin Doualan, avec la découverte du cours d'eau, de la biodiversité de la prairie (en zone humide) et de la géographie du site.

En 2018, la coordination a été reprise par SBAA (Saint-Brieuc Armor Agglomération). Le budget s'élevait à environ 4000 € par saison pour rémunérer les animateurs de Bretagne vivante et d'ERB responsables des ateliers, ce qui permettait d'encadrer 12 classes. Le déplacement des classes était pris en charge par les écoles. Les bénévoles de notre association encadraient la demi-journée de découverte du site. Puis le financement a été réduit à la suite de « restrictions budgétaires », ce qui a eu pour conséquence le passage à l'encadrement de 10 classes.

En 2022, SBAA nous a annoncé la cessation de ce partenariat. Nous avons dû abandonner nos sorties « Au fil de l'Ic », faute d'une « structure porteuse », notamment en raison des assurances et d'un manque de financement.

A ce jour, nous espérons pouvoir reprendre cette animation ; le Moulin Doualan, lieu exceptionnel resterait notre lieu de rendez-vous, pour la découverte du Bassin-Versant et de son milieu naturel.

Des moments d'action

Rappel de quelques grandes manifestations organisées avec d'autres associations environnementales :

- En 1998 : mise en place du Collectif « Eau pure ». Le 25 juin 1998, une grande manifestation de plus de 5 000 personnes est organisée à Binic contre les nitrates et l'augmentation des « marées vertes ».

- En 2000 : une manifestation est organisée contre les marées vertes à Plestin-les-grèves par le Collectif des « Victimes des Bassins-Versants pollués par les algues vertes »

- En 2001 : après la création du Collectif des « Victimes de la pollution des Bassins-Versants par les nitrates et pour une eau pure », une grande manifestation de 5 000 personnes se déroule le 14 avril 2001 à Lamballe. On peut y lire les banderoles suivantes :

- « Pollutions tous victimes . Ça suffit »
- « Pour l'eau pure, de la source à la mer »
- « Pour des plages sans marées vertes »

Rappel de quelques conférences-débats organisées par notre association à l'Estran à Binic

- Le 3 mai 1996 : « **Pollution de l'eau et algues vertes** »

Interventions de Gilles Huet de l'association « Eau et Rivières de Bretagne » et de Noël Martin, Vice-Président de l'association « Usagers et Élus de la Rance »

- Le 27 mars 1998 : « **Les pesticides** »

Intervention de Richard Giovanni de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique)

- Le 25 mai 2007 : « **Le littoral et l'urbanisation** »

Intervention d'Yves Le Bahy, géographe universitaire.

- Le 23 septembre 2009 : « **Algues vertes et émanations toxiques d'H2S** »

Intervention du Docteur Lesné, médecin au CNRS, département de Santé Publique de l'université Rennes 1.

- Le 11 mars 2015 : « **Soirée contre les pesticides** » organisée avec d'autres associations environnementales (ERB, Côtes-d'Armor Nature Environnement) et d'autres organismes (Ciné Qua Non, le SMEGA, la ville de Binic)

Projection du film « **Des abeilles et des hommes** » suivie d'un débat animé par Didier-Jean Bacon, en présence de Charles Le Laouenan, apiculteur et de Jean-François Deleume, médecin, adhérent de l'association Eau et Rivières de Bretagne et co-dirigeant de la commission santé et pesticides.

Le Kiosque

Depuis 2022, l'association va à la rencontre du public sur l'esplanade de la Banche à Binic, une fois en juillet et une fois en août.

Des jeux, des quiz sont proposés aux enfants, aidés par les adultes. Les échanges et informations sont ciblés sur les pollutions de nos plages et de la mer par les nitrates et les marées vertes, par les bactéries (qualité des eaux de baignade, que signifie le drapeau violet...), par les plastiques et les microplastiques (pollution qui se retrouve dans les océans), par les déchets de toutes sortes sur les plages (mégots, bouteilles et canettes...)

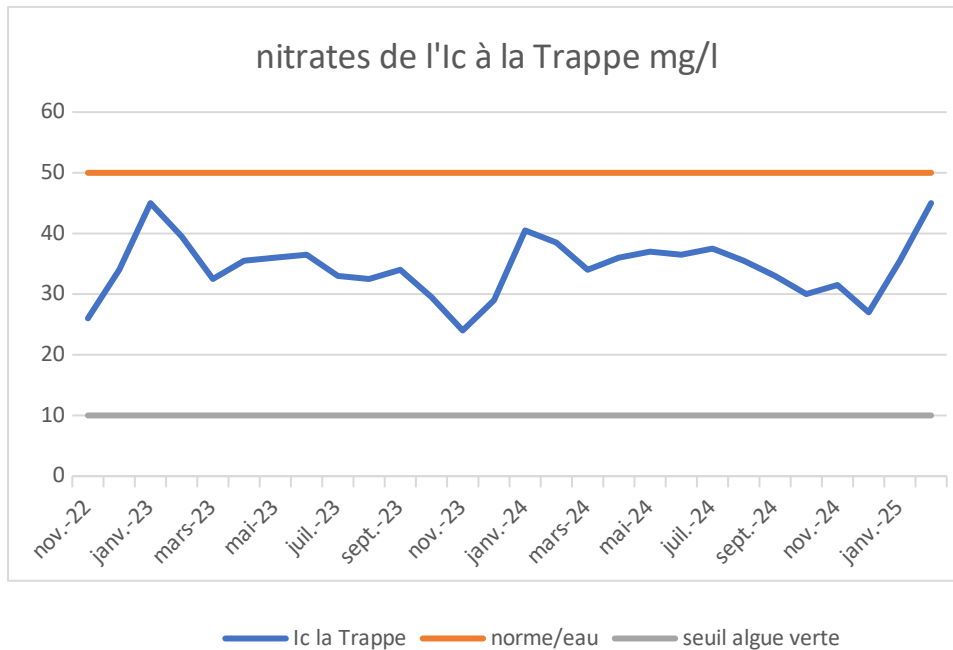
Les jeux et quiz proposés amènent à la réflexion de tous... Les familles en vacances se posent beaucoup de questions, et la discussion engagée permet d'apporter des réponses. Les enfants ont souvent abordé ces problèmes en classe et sont bien informés. Les parents sont souvent étonnés des connaissances de leurs enfants sur les pollutions et les enfants proposent même des solutions.



Cette démarche permet des échanges directs et simples sur les lieux où les pollutions de la mer et des plages sont visibles, et là il faut des réponses ! En observant ces plages où des algues vertes s'échouent souvent, la question qui revient est « mais que fait-on pour lutter contre ces algues vertes ? » On aborde alors la question que nous nous posons tous : quelles actions des pouvoirs publics ont été menées depuis plus de 40 ans ? Pour quelle efficacité ?

Tableau de bord : suivi de la qualité de l'eau brute de l'Ic

Evolution des taux de nitrates de l'Ic à la Trappe de novembre 2022 à janvier 2025



Les taux de nitrates ne s'améliorent pas. Les taux sont sensiblement les mêmes de novembre à mars en 2023, 2024 et 2025. Les taux ne vont sans doute pas s'améliorer sur les mois d'avril à juillet 2025. Des épandages de lisier importants en avril 2025 ont été effectués dans le bassin de l'Ic et les orages de début mai vont lessiver les sols et entraîner l'azote dans les ruisseaux vers l'Ic.

Du soleil, quelques épisodes pluvieux en juin et juillet et les conditions seront réunies pour le développement des algues vertes.

Nous reprenons ci-après ce que nous écrivions dans le bulletin N°97 :

« Rappelons le plan du Préfet en charge des algues vertes mis en œuvre en octobre 2022 qui devait encourager les pratiques vertueuses dans les 8 baies « algues vertes » de Bretagne :

- Réduction de l'utilisation des engrais azotés
- Couverture hivernale des sols
- Protection des chemins d'eau
- Suivi des reliquats azotés
- Reconstitution d'un maillage bocager ou remise en herbe des zones humides.

En 2025, si les résultats ne sont pas au rendez-vous, l'État se réserve la possibilité de contraindre les exploitants agricoles réfractaires au changement à modifier leurs pratiques sans aides financières. Des arrêtés pourraient fixer des actions à accomplir ou des objectifs individuels à atteindre. »

La situation est difficile pour les agriculteurs qui ont fait, sous l'impulsion du syndicat agricole majoritaire et de certaines banques et coopératives, des investissements importants pour des élevages hors sols que leurs terres ne savent pas nourrir, ni recevoir les rejets d'élevages sans saturer les sols en azote.

Il faut noter qu'ils continuent à raser des talus, à canaliser les ruisseaux en supprimant leurs méandres, à supprimer des chemins ruraux.

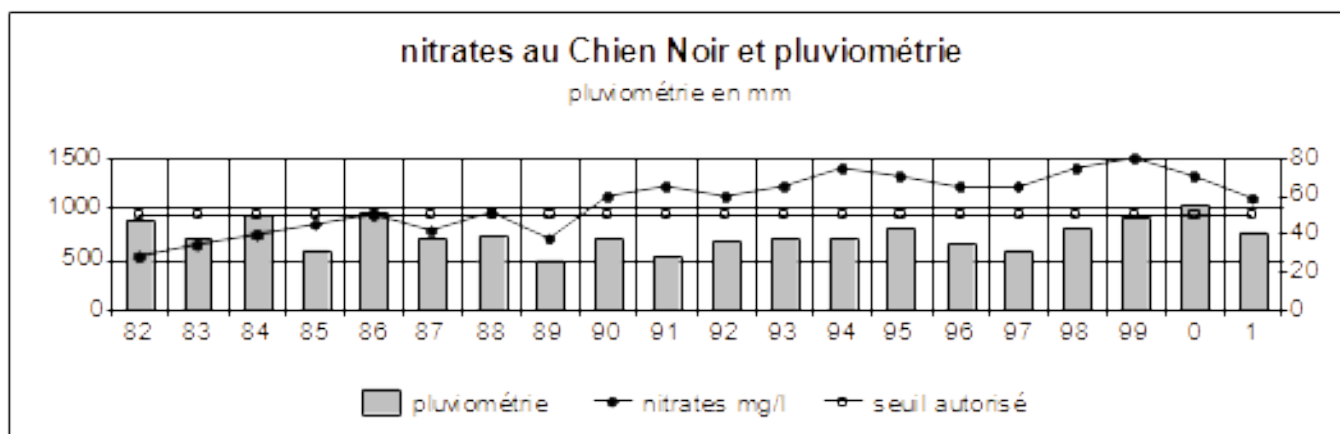
Pour améliorer les rendements du blé et du maïs, ils épandent des solutions azotées (engrais liquide) et de l'ammonitrate (engrais en granulés) en plus des rejets d'élevage. Ils ajoutent aussi pour renforcer la santé de la culture du phosphate et de la potasse.

Les engrais liquides, comme les lisiers, aux premiers orages sont lessivés par l'écoulement de l'eau. Les épandages doivent être pilotés au plus près du besoin des plantes. Ils doivent aussi respecter la réglementation.

La maîtrise des épandages a pourtant fortement évolué.

Nous reprenons ci-après une partie du tableau de bord de notre bulletin N°12.(1^{er} Trimestre 2002) :

La prise d'eau du **Chien Noir sur l'Ic** servait à l'alimentation en eau potable pour **Binic, Étables sur Mer et Saint-Quay-Portrieux.**
NB : cette prise d'eau sur l'Ic a été fermée en 2009



Du début des années 80 aux années 2000 les taux de nitrates sont passés de 25 mg/l à 80 mg/l. Depuis ils ont été ramenés entre 35 et 40 mg/l. Il faut au moins atteindre 10 mg/l pour éradiquer les algues vertes. Espérons qu'il ne faudra pas 20 ans pour y parvenir. La course au rendement et aux élevages hors sols de plus en plus importants sont en cause.

Les pesticides

Le suivi effectué par le Département des Côtes d'Armor des produits pesticides dans l'eau des rivières du département, au premier trimestre n'est pas réconfortant. Il y a des pesticides dans toutes les rivières :

« 30 substances sont recensées dans les 18 rivières observées dont 8 pesticides proprement dits et 22 métabolites. »

Les métabolites, la nouvelle menace pour l'eau : ce sont des molécules issues de la dégradation des substances actives pesticides dans l'environnement. Il en existe des centaines ». (extrait du bulletin mensuel d'information du département Inf'Eaux 22).

Des plans de réduction des pesticides ont prévu des réductions de 50% des émissions. Ces objectifs n'ont jamais été atteints.

Plus grave, la proposition de loi du sénateur de Haute Loire Laurent Duplomb fait l'objet d'un examen en ce printemps 2025. Elle doit assouplir l'utilisation des pesticides : réintroduire les produits « tueurs d'abeilles », placer le gendarme des pesticides sous la houlette des filières agricoles, maintenir l'évaluation des molécules sous le contrôle de leurs fabricants, écarter la littérature scientifique de l'analyse des risques....

Dans une lettre ouverte, 1279 médecins, chercheurs et scientifiques se sont adressés aux ministères de tutelle de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire). Ils interpellent les ministres de la Santé, de l'Agriculture, du Travail et de l'Environnement et dénoncent les risques majeurs que cette proposition de loi ferait peser sur la santé publique, l'environnement et l'indépendance de l'expertise scientifique (Communiqué de presse de l'O.N.G. « Médecins du Monde » du 5 mai 2025).

Tous à vos agendas

Le kiosque : « Protège ta mer, respecte ta plage », comme les étés précédents, nous rencontrerons le public sur l'Esplanade de la Banche le 16 juillet et le 13 août, de 16 h à 18 h. Rejoignez-nous !

Pour renouer avec la tradition des conférences et fêter les trente ans de notre association, nous vous inviterons, sur le thème du Bocage, à assister à la projection d'un film « le village qui voulait planter des arbres », suivi d'une conférence-débat au mois de novembre. Vous aurez également la possibilité de visiter l'exposition de l'association « Forêt Bocage » du 27 au 29 novembre 2025 à Binic-Etables-sur-mer.

Penser globalement, agir localement

Cette devise de l'écologie signifie que la vision claire du monde à construire, guide les actions à mener maintenant, là où nous sommes.

Penser globalement

Depuis l'ère industrielle, l'activité humaine a bouleversé les grands écosystèmes et rompu leurs équilibres, car tout est lié, en interaction. Les enjeux se situent à l'échelle de la planète et de l'humanité entière. Retenons les deux principaux :

Garder notre terre habitable

S'il faut, à l'évidence, s'adapter aux conséquences du réchauffement climatique, il est surtout impératif de s'attaquer aux causes en réduisant drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, ce qui n'est pas le cas.

Sauvegarder la diversité du vivant

Nous assistons, consternés, à l'effondrement du vivant sans que ce désastre soulève un vaste mouvement de protestation et une mobilisation à la hauteur du défi à relever.

Une actualité chasse l'autre...

Dans cette époque de confusion et de perte de repères, une grille de lecture utile de la société contemporaine est celle qui distingue les faits annonciateurs du futur désirable (l'avenir) des faits qui perpétuent le passé, dépassé.

Les subventions encore accordées par les États et les banques aux énergies fossiles, l'agriculture intensive, la surpêche industrielle, le climato-scepticisme (signe d'une régression de l'esprit critique), **perpétuent le passé**.

Le développement des énergies renouvelables, l'agroécologie et la culture bio (version plus aboutie), la pêche qui maintient la ressource, la reconnaissance des faits établis par la communauté scientifique (le GIEC – Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat) qui ne sont pas de simples opinions, **annoncent le futur désirable**.

Ces enjeux globaux peuvent être déclinés à une échelle moindre. On les retrouve au niveau régional et local à des degrés divers et selon leur spécificité géographique.

Agir localement

Faute de politiques publiques fortes régulant l'activité économique dans le sens d'une transition écologique assumée, à laquelle les acteurs de la société civile pourraient s'adosser (c'est plutôt un recul actuellement), ils n'ont d'autre choix que d'entrer en résistance. Ils démontrent leur vitalité par les initiatives qu'ils prennent pour défendre l'environnement, c'est à dire notre milieu de vie.

Nous pouvons agir dans ce but de diverses manières :

- En tant que citoyens, par le vote à l'échelon local, national, européen.
- Comme acteurs individuels, par un comportement responsable dans notre vie quotidienne, visant la sobriété et la réduction de notre empreinte carbone (exemple : le bon usage de l'eau, la réduction des déchets, le recyclage et la réparation des objets...)
- Comme consommateurs « consomm'acteurs » en orientant autant que possible la demande économique par nos achats vers des filières de production vertueuses et, dans le domaine de l'alimentation, bonnes pour la santé de tous, locales (exemple : marché, vente directe à la ferme...).
- En s'engageant dans la vie associative. Par son maillage local et sa dimension collective, le tissu associatif témoigne de la nécessité de rester vigilant et de peser sur les choix des décideurs qui déterminent notre cadre de vie.

La mobilisation citoyenne est décisive, comme le souligne l'édito. La sensibilisation et l'information amènent à la prise de conscience des enjeux. L'indignation et l'inquiétude légitime précèdent l'engagement concret.

Il semble que les formes traditionnelles de lutte (manifestations, défilés, pétitions...) s'essouffent. Elles cèdent aujourd'hui la place à des actions en justice qui obtiennent gain de cause de plus en plus fréquemment. Le bénéfice retiré n'est pas négligeable ; la jurisprudence est source de droit, auquel on peut se référer ensuite, ce qui constitue un progrès notable. Mais c'est une procédure longue, coûteuse et aléatoire.

Une réflexion sur les manières nouvelles d'entraîner nos concitoyens apparaît donc souhaitable. A cette fin, un groupe de travail rassemblant adhérents motivés et membres du Conseil d'Administration pourrait y réfléchir à l'automne prochain. Peut-être s'en trouve-t-il parmi les lecteurs du bulletin ? Si c'est le cas, contactez-nous.

Fondamentalement, rappelons que la nature ne nous est pas extérieure. C'est notre milieu de vie, nous en faisons partie. Lorsque nous en prenons soin, nous prenons également soin de nous-mêmes et notamment de notre santé. Nous sauvegardons ainsi la beauté du monde dont la contemplation procure tant de bien.

Pour conclure, voici un texte écrit par un membre de l'association, il y a plus de 20 ans :

Cher ami,

Aujourd'hui, les hommes politiques, les responsables économiques, les entrepreneurs, les citoyens, savent que le développement de notre bien-être et celui de nos enfants ne pourra pas se faire sans prendre en compte la préservation de notre environnement C'est ce que nous appelons le développement durable.

Pensez-vous que sans l'action et la ténacité des associations ce résultat aurait été obtenu ?

Aujourd'hui, malgré cette prise de conscience annoncée dans tous les discours et les promesses faites, les atteintes à notre environnement se multiplient et se perpétuent et ce, malgré les sommes colossales déjà englouties pour redresser la situation.

Pensez-vous que nous devons baisser les bras par fatalisme ou découragement ? Nous sommes persuadés que non !

Alors nous continuons à travailler, car nous sommes certains que notre combat est plus que jamais nécessaire

Mais pour cela nous avons besoin de votre soutien !

Pensez-vous qu'il ne soit plus d'actualité ?

Agir pour demain

Cette nuit, comme toi, j'ai fait un joli rêve :

Une nature vivante, que l'on cesse de détruire,

Où l'on se mobilise, pour un monde à construire

Qui ralentit le pas, et permet une trêve.

Où l'eau claire des rivières invite à la baignade,

Où l'air que l'on respire est un vent bienfaisant,

Où le chant des oiseaux brise le silence des champs.

Dans la forêt profonde, le cerf, libre, se balade.

Que les humains enfin, agissent pour demain.

Qu'ensemble ils se concertent, se prennent par la main,

Qu'à notre Terre-patrie, ils consacrent leurs efforts.

Alors les citoyens, conscients de ces enjeux,

Poussent les politiques à être moins frileux

Et offrent à nos enfants une nouvelle aurore.

